

**Annonce pour CEV (chargé d'enseignement vacataire) en EC et PPP
à partir de septembre 2025**

Où ?

- a- Université : UPEC
- b- Composante : IUT de Sénart-Fontainebleau
- c- Département : Informatique**
- d- Campus : Fontainebleau**

Quand et combien ?

- a- A partir de l'année universitaire 2025-2026
- b- Volume : environ **52 heures annuelles, réparties sur 23 semaines maximum** (possibilité d'intervenir sur des demi-journées de 4 heures maximum)

Qui ? BUT2 en alternance

Quoi ?

- a- Matières : EC (Expression et communication)
PPP (Projet personnel professionnel)
- b- Contenu : Apprentissages écrits et oraux à visée professionnelle
- c- Programme :
 - Communication argumentative**
 - Technicité et vulgarisation**
 - Enquête professionnelle**
 - Préparation à la rédaction du mémoire professionnel**
 - Préparation à la soutenance**
 - Utilisation d'un diaporama**

Quelles conditions administratives ?

- a- **Avoir un emploi principal (minimum de 8 000 euros de revenu annuel imposable, soit l'équivalent de 900 heures payées au SMIC). Les revenus annuels perçus à l'UPEC doivent rester inférieurs aux revenus de l'activité principale.**
- b- **Avoir moins de 67 ans**

Contact : Marie-Hélène Renaud

marie-helene.renaud@u-pec.fr